AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 31-5-74

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

30 Mai 1974

Bulletin n° 12 - Mai 1974

RECTIFICATION : Dans la liste des pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente il est fait mention, à la page 6, du thiométon. Ce produit a reçu une autorisation provisoire de vente contre les pucerons de la betterave et non contre la mouche de la betterave.

V I G N E

L'absence de précipitations et les températures irrégulières entravent le développement des maladies et ravageurs. Ainsi les recommandations sont-elles modulées selon les régions :

- COTE D'OR - SAONE-et-LOIRE - JURA (région d'ARBOIS) -

TORDEUSES : (Cochylis-Eudémis) Le vol des papillons s'est développé depuis notre dernière note (17 Mai). Le "plein vol" est terminé en BEAUJOLAIS-MACONNAIS et se termine en COTE D'OR. Il continue à se manifester à ARBOIS.

Il est recommandé d'effectuer un traitement dès le 4 Juin dans les zones habituellement infestées à l'aide de produits permettant l'emploi de la méthode curative (dès l'apparition des dégâts). Les produits aptes à cet emploi sont du type parathion (consulter les listes envoyées en Mars).

N.B. : En situations tardives, attendre un prochain avis.

OIDIUM : Ajouter un soufre micronisé mouillable.

MILDIOU :La protection est assurée par le traitement effectué autour du 27 Mai : il n'y a pas lieu de renouveler le traitement (sauf en cas de "lessivage" du produit par des orages survenant avant le 4 Juin, ou en cas de développement important de végétation.

Par contre, les vignes traitées pour la première fois dès le 20 Mai, en particulier celles traitées avant les pluies du 23-24 Mai devront être à nouveau protégées.

- JURA (autres régions) -

Si le traitement a été effectué après les pluies du 23-24 Mai, il n'y a pas lieu de l'effectuer à nouveau, sauf en cas d'orages violents survenant avant le 4 Juin.

- YONNE - NIEVRE -

MILDIOU - OIDIUM : Le développement de la végétation, depuis le dernier traitement (dès le 20 Mai) conduit à préconiser un renouvellement (dès le 4 Juin).

N.B. : Dans les vignes gelées où on constate que les pousses se lancent, effectuer le traitement (mildiou-oïdium)

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER : Nous préconisons une nouvelle intervention au début du mois de Juin, des projections d'ascospores sont encore possibles lors des prochaines pluies, de plus le développement rapide de la végétation fait qu'un pourcentage important des feuilles est sans protection.

CARPOCAPSE DES POMMES ET POIRES : Les premières pontes, peu nombreuses, ont été déposées vers la mi-avril, elles ne sont que rarement arrivées à bon terme, toutefois quelques pénétrations viennent d'être observées. Le traitement mixte avec celui contre les tavelures, ne devra être fait que dans les vergers fortement infestés pendant la dernière campagne.

P.445

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

OIDIUM DU POMMIER : Eliminer les pousses oïdiées et ajouter un anti-Oïdium à la bouillie anti-tavelure.

PSYLLES DU POIRIER : Les colonies sont parfois assez nombreuses, surveiller les arbres et en cas de nécessité intervenir avec un insecticide comme : vamidothion (Kilval, Vamifène, etc...) monocrotophos (Azodrin 20, Nuvacron), azinphos-méthyl (Gusathion M, Pancide, etc...) ou méthidathion (Ultracide). Ces deux derniers produits étant également efficace contre le carpocapse.

MOUCHE DE LA CERISE : Les captures de "mouche" se font plus nombreuses et la plupart des variétés de grande culture arrivent au stade coloration des fruits. L'application préconisée dans notre dernier bulletin doit donc être étendue ou renouvelée en respectant strictement les délais d'emploi des insecticides avant récolte (7 ou 15 jours suivant les matières actives).

ARBUSTES A PETITS FRUITS

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER : Un troisième traitement devra être effectué au début du mois en s'appliquant à toucher d'une façon très soignée les jeunes tiges de l'année.

OIDIUM DU CASSISSIER : Les premières manifestations de la maladie ayant été observées à la fin du mois, une première application est conseillée avec l'un des fongicides suivants :

- bénomyl (Benlate) : 30 g. m.a./hl
- dinocap (Karathane, etc...) : 25 g. m.a./hl
- méthylthiophanate (Pelt 44) : 70 g. m.a./hl

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE L'OIGNON : La maladie a été constatée à la fin du mois dans la zone maraîchère d'AUXONNE. La protection des cultures doit être assurée à l'aide de pulvérisations de préférence pneumatiques effectuées avec l'un des fongicides suivants :

- mancozèbe ou manèbe (Manesau, Dithane M 22, Mélinèbe, etc...) : 160 gg. m.a./hl
- propinèbe (Antracol) : 210 g. m.a./hl
- ou oxychlorure de cuivre : 300 g. de cuivre métal/hl (Utilisable à partir du 2° traitement.)

HOUBLON (note n° 4)

MILDIOU : Dans la majorité des houblonnières le mildiou est peu virulent. La végétation redevenant active il convient d'assurer la protection du nouveau feuillage.

PUCERONS : Leur présence, parfois importante, est actuellement observée. Ajouter un bon produit aphicide à la bouillie utilisée contre le mildiou.

BETTERAVES

PUCERONS : Leur présence entre les feuilles du coeur des betteraves peut passer inaperçue. Ils sont cependant présents dans de nombreuses parcelles. Surveiller le développement des colonies et intervenir par un traitement chimique si nécessaire.

Les Ingénieurs concernés :

J. PETIOT - M. TISSOT - G. FLAMANT

P. L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

L'Ingénieur d'Agronomie :

G. RIFFIOD